



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 40591

Texte de la question

M. Jean-Luc Prél attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la situation actuelle des travaux publics. Ces derniers constituent un outil très important d'aménagement du territoire. La relance des travaux publics est également un point essentiel de la politique de lutte contre le chômage car ils recouvrent des emplois productifs qui réalisent des équipements répondant à des besoins essentiels en matière de transports et d'aménagement du territoire. En tout état de cause, les investissements en travaux publics s'adressent à un secteur très largement utilisateur de main-d'œuvre et créateur d'activités. Sachant que les travaux publics sont dépendants à 70 p. 100 des commandes publiques, il est généralement admis que l'argent public investi dans ce secteur permet le maintien d'un certain nombre d'emplois. Il faut ajouter à ce constat que les travaux publics créent des équipements qui ont une durée de vie importante et qui sont utilisés par l'ensemble de la société : ces équipements constituent des structures dont l'ensemble de l'économie peut bénéficier, en facilitant l'exercice des activités des autres entreprises. La rigueur budgétaire, pratiquée au niveau de l'État, des collectivités territoriales dicte néanmoins aujourd'hui un raccourcissement des crédits, oubliant peut-être que la dépense publique peut être nécessaire si elle reste résolument tournée vers l'investissement productif d'un certain nombre d'infrastructures. L'activité des travaux publics ne cesse pourtant de décliner malgré les nombreux besoins en équipements divers (traitement de l'eau, enfouissement des réseaux aériens...). Dans ce cadre, il lui demande ce qu'il compte faire pour, tout en continuant la nécessaire maîtrise du coût des dépenses de fonctionnement, relancer le secteur des travaux publics, pilier d'une économie saine.

Texte de la réponse

L'activité des entreprises de travaux publics a accusé un repli en 1995 de près de cinq points en volume. Conscient des difficultés rencontrées par ces entreprises, ainsi que de la nécessité de maîtriser le déficit des finances publiques, le Gouvernement a entendu préserver l'activité, et donc l'emploi, dans ce secteur en atténuant les restrictions de crédits routiers envisagées, en particulier pour assurer l'entretien et la sécurité du réseau existant. Le Premier ministre a, en effet, décidé de supprimer le gel portant sur les crédits d'entretien routier et d'atténuer celui portant sur les crédits d'investissements. L'activité des entreprises de travaux publics générée par la commande directe de l'État, représentée à 90 p. 100 par des travaux routiers, devrait ainsi être pratiquement stable en volume par rapport à 1995. Parallèlement, pour encourager l'investissement local, une enveloppe de l'ordre de 20 milliards de francs de prêts à taux réduits financés sur ressources CODEVI a été mise à la disposition, en 1996, des collectivités locales, qui sont à l'origine de plus de 40 p. 100 du chiffre d'affaires des entreprises de ce secteur. Un décret d'application, pris le 3 avril 1996, a rendu le dispositif pleinement opérationnel et devrait donc limiter la tendance à la baisse des dépenses d'équipement des collectivités cette année.

Données clés

Auteur : [M. Prél Jean-Luc](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40591

Rubrique : Batiment et travaux publics

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er juillet 1996, page 3493

Réponse publiée le : 12 août 1996, page 4401